

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 décembre 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Est absent :

Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-12-362 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-363 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2008.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance
7. Suivi sur le règlement des nuisances (le rapport vous sera remis lundi le 1^{er} décembre 2008)
8. Nomination d'un représentant sur le CA de l'OMH
9. Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Place Optimiste et de l'Anse pour l'obtention de la subvention de 15 000 \$ et de la subvention de 40 000 \$ de la Ministre Julie Boulet
10.
 - a) Patinoire: Date du retour du préposé
 - b) Engagement et date d'entrée au travail du préposé à la surveillance de la patinoire le samedi, le dimanche et les jours de fête
 - c) Vacances de Jean-Yves Piché du 19 décembre 2008 au 11 janvier 2009
11. Adoption du règlement 259-2008 concernant le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.
12. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées
13. CTA Mékinac: Adhesion 2009.
14. Adoption du plan de vision de la Municipalité de Sainte-Thècle
15. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2009.
16. Demande d'aide financière /Des étudiants de la Polyvalente Paul LeJeune/échange linguistique
17. Nomination d'un répondant et d'un coordonnateur auprès du CRSBP.
18. Engagement de Martin Gavillet comme pompier volontaire.
19. Avis de motion: Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2009 et les conditions de leur perception
20.
 - a) Demande de Éric Moreau pour Motocross Sainte-Thècle.
 - b) Demande de Mélanie Durand/ouverture d'un commerce
21. PGGovern/Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien informatique
22. CPTAQ/compte rendu de la demande pour Paravoile.

23. Haie de cèdres au coin Lacordaire et Saint-Jacques côté nord.
24. Demande de Carole Gauthier/stationnement dans la rue Saint-Jean
25. Dossier des noms de rues
 - a) Nomination du chemin des Colibris.
 - b) Modification du domaine des Hauteurs pour chemin de la Falaise.
26. Annonce dans l'Hebdo Mékinac Des Chenaux/Promotion Ste-Thècle Inc.
27. Demande de Jean-Guy Cossette/intérêt sur taxes et mutation immobilière.
28. MMQ /Assurance de la municipalité
29. Questions de l'assistance
30. Affaires nouvelles :
 - a) Adoption de la politique familiale de la Municipalité.
 - b) Route 352
 - c) Plaisir d'hiver
 - d) Plaques avec les noms pour les membres du conseil
31. Ajournement ou lever de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-364 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2008

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2008, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Alain Vallée, Maire, madame France Déry, messieurs André Lacombe, André Beaudoin et Tommy Plamondon, conseillers municipaux déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Correspondance reçue en novembre 2008

- Ministère des Affaires municipales et des Régions

Le MAMR accuse réception de nos indicateurs de gestion 2007 et nous indique que ces données sont recueillies à des fins de recherche pour promouvoir des bonnes pratiques de gestion.

Réception d'un état de dépôt de 21 712\$ en date du 31 octobre 2008 en paiement de la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour l'année 2008 puisque le taux réel de compensations pour les immeubles du réseau de la Santé et des Services sociaux est passé de 80% à 97,7% et celui des immeubles du réseau de l'éducation est passé de 25% à 73,4%.

Le MAMR nous indique qu'il a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité. La proportion médiane sera de 100% pour l'année 2009 et le facteur comparatif sera de 1.00. Ces chiffres sont les mêmes que pour l'année 2008.

Le MAMR nous informe que monsieur Alain Roy agira dorénavant comme coordonnateur responsable du suivi de nos ouvrages d'assainissement suite au départ à la retraite de monsieur Noël Mc Fadden.

Réception d'un état de dépôt en date du 12 novembre 2008, d'un montant de 12 165,50\$ représentant versement semestriel de la quote-part du gouvernement du Québec en intérêts relativement au Programme d'assainissement des eaux municipales.

- **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Le Ministère nous informe de l'ouverture de la période de mise en candidature au 12^e prix Hommage bénévolat-Québec. Ce prix vise à mettre en relief l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec et permet également de souligner la contribution d'organismes communautaires qui ont su, grâce à leurs mesures novatrices, éveiller l'intérêt des bénévoles, les soutenir dans leurs activités et leur témoigner de la reconnaissance. La fin de la période de mise en candidature est le 19 janvier 2009. Pour informations : www.benevolat.gouv.qc.ca

- **Ministère des Transports**

Réception d'un avis de dépôt de 8 976\$ en date du 5 novembre 2008 représentant la subvention pour l'entretien des passages à niveau de la municipalité.

Réception d'un avis de dépôt de 196.62 en date du 24 novembre 2008 représentant un ajustement de la subvention pour l'entretien des passages à niveau de la municipalité.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du bulletin « Mini-Scribe », volume 17, numéro 11, de décembre 2008, nous indiquant que le budget et le programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés au plus tard le 31 décembre 2008 et que ces documents doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique. Aussi, le conseil doit adopter avant la fin de l'année, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2009.

- **Canadien National**

Encore une fois cette année, le CN nous informe qu'il est de la responsabilité de la municipalité de s'assurer que le déneigement de ses routes ne compromet pas la sécurité aux passages à niveau pendant la période hivernale.

- **Centre financier aux entreprises de Trois-Rivières**

Notre directeur de compte nous informe que notre entente de tarification pour le compte entreprise de la municipalité est renouvelée pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 juin 2009.

- **Chambre de commerce de Mékinac**

La Chambre de commerce de Mékinac nous informe que le 3^e Gala Reconnaissance Desjardins aura lieu le samedi 22 novembre 2008, à la Salle des Aînés de Saint-Tite, sous le thème « Nos réussites ». À Sainte-Thècle, le Comptoir d'escomptes Moreau est en nomination dans la catégorie Attentionnée et monsieur Éric Moreau est en nomination dans la catégorie Personnalité Coup de cœur.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Dans la demande de monsieur Benoît Paris, la CPTAQ demande à ce que la superficie réelle du chalet et des accessoires qui font l'objet de la demande d'utilisation autre qu'agricole leur soit transmise et localisée sur un plan de matrice graphique afin d'ouvrir le dossier.

La CPTAQ nous transmet un exemplaire de son rapport annuel de gestion pour l'exercice 2007-2008 qui met l'accent sur une reddition de comptes complète de l'ensemble des décisions et des interventions de la CPTAQ.

- **CSST**

La CSST nous transmet notre décision de classification pour l'année 2009 nous indiquant que le taux de prime sera de 2,51\$, contrairement à un taux de 2,41 pour l'année 2008.

- **Demande de travaux**

Des propriétaires de terrains boisés sur le chemin Saint-Joseph Nord désirerait que la municipalité, dans son budget 2009, prévoit des montants d'argent pour la réparation et l'entretien de leur chemin. Les travaux souhaités sont : réparation de côtes, creusage des fossés et sablage à certains endroits.

- **Directeur général des élections du Québec**

Suite au déclenchement des élections générales au Québec le 8 décembre 2008, le DGE

nous informe que la municipalité doit permettre l'usage gratuit de ses locaux pour l'établissement des bureaux de vote le jour du scrutin, de même que les jours du vote par anticipation, soit les 30 novembre et 1^{er} décembre 2008. Les heures d'ouverture des bureaux de vote sont de 9h30 à 20h, tant lors du vote par anticipation que le jour du scrutin.

- **École primaire Masson**

La directrice de l'école, madame Marie-Claude Maurais, sollicite notre aide dans la réalisation du projet de réaménagement de la cour de récréation de l'école primaire Masson.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

La FQM nous indique qu'elle a transmis une question au MAMR relativement à l'imposition de la TVQ/TPS sur le droit applicable aux exploitants de carrières et sablières et que la réception du ministère lui a répondu que le service juridique du Ministère du Revenu lui a confirmé que le droit ne serait pas assujéti à la TPS/TVQ étant donné qu'il ne constitue pas la contrepartie d'une fourniture.

La FQM nous transmet son Rapport d'activité 2007-2008 où sont expliqués, de façon plus détaillée, les dossiers défendus et les nombreuses initiatives bénéfiques pour les municipalités et les MRC entreprises par la FQM

- **Femmes de Mékinac**

Le Centre de femmes tient à nous remercier pour notre généreuse contribution à la réalisation de leur colloque « L'autonomie économique des femmes » qui avait lieu le 7 octobre dernier.

- **France Moreau**

Madame France Moreau demande à ce que le lot à bois nouvellement acquis de son père monsieur René Moreau, faisant partie du lot 86-A, soit maintenant reconnu comme zone résidentielle. Il est présentement dans la zone 90-IB (zone industrielle).

- **Jour de la Terre**

Le Jour de la Terre nous indique la mise sur pied du Programme Écomunicipalité, qui sera lancé le 22 avril 2009 et nous demande de faire parvenir nos suggestions avant le 8 décembre 2008. Ce programme vise à souligner et à propager le leadership et l'excellence des villes québécoises qui agissent déjà bien concrètement pour l'environnement afin d'inciter à l'action celles qui tardent à concrétiser la mise en œuvre d'un développement viable.

- **MRC Mékinac**

Le service de l'évaluation nous informe que les inspections, en 2009, devraient être faites en février, avril, juin et août selon leur échéancier. La tenue à jour des certificats, quant à elle, devrait être faite en mars, en mai, en juillet et en septembre 2009.

Réception d'un chèque au montant de 10 441.05\$ en tant que remboursement par le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour notre plan de développement.

Réception d'un courriel nous informant que les prévisions budgétaires 2009 de la MRC ont été adoptées le 26 novembre 2008. Il nous informe aussi que les maires ont décidé de redistribuer une partie du surplus de la Cour municipale, le montant que notre municipalité recevra est de 5 768 \$ représentant la quote-part que nous avons payé lors des 3 premières années.

- **Offre de services**

G. Groleau Inc. offre ses services de déneigement à la municipalité à un taux de 74\$ de l'heure.

- **Peintures récupérées du Québec**

PRQ nous offre le service de collecte des piles domestiques usagées à un prix de 2,00\$ le kilo. La récupération de ces résidus domestiques dangereux permettra la valorisation du nickel, du cadmium, du zinc, du manganèse, du mercure et du fer.

- **Postes Canada**

Postes Canada nous offre le service Promocarte qui consiste à publier des documents sous forme de cartes qui peuvent être envoyées dans tous les foyers, au niveau municipal, régional, provincial ou national.

- **Recyc-Québec**

Réception d'un document d'information sur les matières organiques comprenant 9 fiches techniques portant sur les différents thèmes reliés à la gestion des matières organiques dans le secteur municipal.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMR de la Mauricie nous transmet un communiqué en date du 11 novembre nous indiquant qu'il y a présentement une crise dans l'industrie de la récupération, puisque le prix du carton a dégringolé pour atteindre 40\$US la tonne en octobre, alors que celui-ci valait entre 100 et 115\$US la tonne en août et septembre. D'importantes réunions se tiendront prochainement au niveau provincial afin de faire le point sur la situation et d'adopter une position commune pour les centres de tri.

La RGMR de la Mauricie nous informe que la crise qui sévit présentement dans l'industrie de la récupération est à l'échelle de l'Amérique du Nord. Elle nous informe qu'il est primordial de continuer la promotion de la collecte sélective, car si nous devons enfouir tout ce qui est actuellement récupéré par le biais de la collecte sélective en Mauricie, la facture pour les municipalités membres augmenterait de plus de 500 000\$. À moyen terme, elle nous assure qu'aucune matière recyclable ne sera enfouie dans les sites de la Régie, mais Récupération Mauricie envisage d'entreposer temporairement les matières dans l'attente de la reprise économique. Différents scénarios sont actuellement à l'étude pour contrôler le coût du traitement.

- **Sylvie Trudel**

Madame Trudel réitère sa demande au conseil de se pencher sur les taux de taxation pour les vidanges des camps forestiers, à l'approche du budget 2009.

- **Union des municipalités du Québec**

Réception d'un communiqué en date du 18 novembre 2008 intitulé « Collecte sélective municipale : l'entente pour les coûts 2007 enfin conclue » nous indiquant que la FQM et l'UMQ ont convenu avec Éco Entreprise Québec du versement d'un montant de 41,7 M\$ pour la compensation des services de collecte sélective municipale pour l'année 2007.

Sur le thème « L'occupation dynamique du territoire rural et urbain : Tout le monde y gagne! », l'UMQ nous invite au caucus régional des membres de l'UMQ qui se tiendra le jeudi 11 décembre 2008 à 18h30, à l'Hôtel de Ville de Louiseville.

Rés. 2008-12-365: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2008

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-366 : Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2008 au montant de 251 568.84 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2008 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2008 et le cumulatif des dépenses de voirie pour l'année 2008.

Questions de l'assistance

Daniel Morin demande de faire l'entretien d'hiver du chemin du Lac Traverse sur un kilomètre de plus afin qu'il puisse se rendre à son chalet. Le conseil vérifiera cette requête auprès de l'entrepreneur et aussi le coût pour faire cet entretien.

Michel Lefebvre dépose au conseil une pétition de 735 noms nous demandant de faire des pression sur les compagnies téléphoniques afin d'améliorer le service des téléphones cellulaires à Sainte-Thècle et les environs.

Rés. 2008-12-367 : Rencontre avec les compagnies de téléphone cellulaire

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate le maire et le directeur général afin de rencontrer les dirigeants de la compagnie de Telus Mobilité et autre compagnie pour connaître leurs perspectives de développement pour l'amélioration du service de téléphonie cellulaire de Sainte-Thècle et les environs

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suivi sur le règlement des nuisances

Monsieur Daniel Allard, conseiller, s'abstient de parler et de voter sur cette résolution puisse qu'il a un intérêt dans ce point.

Rés. 2008-12-368 : Nuisances

CONSIDÉRANT que le conseil a envoyé en juin 2008, un avis à la population demandant d'embellir leur propriété et de se conformer au règlement 39-92 sur les nuisances ;

CONSIDÉRANT qu'il reste encore 4 propriétaires ne s'ayant pas encore conformés au règlement sur les nuisances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde un délai allant jusqu'au 15 juin 2009 pour se conformer au règlement 39-92 sur les nuisances aux quatre propriétaires identifiés par l'inspecteur municipal ayant des travaux à faire à leur bâtiment ou du ménage à effectuer sur leur terrain. Après cette date, si la nuisance perdure, l'inspecteur municipal est autorisé à émettre un constat d'infraction, tel que stipulé dans ledit règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-11-369 : Nomination d'un représentant sur le CA de l'OMH de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Monsieur Tommy Plamondon, conseiller, a été nommé sur le conseil d'administration de l'Office Municipal Habitation de Sainte-Thècle pour terminer le terme de Monsieur Alain Vallée;

CONSIDÉRANT que le terme de Monsieur Vallée se terminait en novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Tommy Plamondon à titre de représentant municipal sur le conseil d'administration de l'Office Municipal Habitation de Sainte-Thècle pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-11-370 : Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Place Optimiste et de l'Anse

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 15 000 \$ et une subvention de 40 000 \$ ont été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par la Ministre déléguée aux Transports et Ministre responsable de la région de la Mauricie, Madame Julie Boulet, pour l'amélioration des rues Place Optimiste et de l'Anse, référence lettre du 30 juillet 2008 et lettre du 1^{er} octobre 2008;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration des rues Place Optimiste s'élèvent à 37 283.45 et de l'Anse s'élèvent à 30 100.72 \$ pour un total de 67 384.17 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Place Optimiste et de l'Anse pour des montants subventionnés de 15 000 \$ et 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Place Optimiste et de l'Anse dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-371: Préposé à la patinoire/Date de retour au travail

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN)

- section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposent pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Monsieur Yves Vallée comme préposé à la patinoire pour la saison 2008-2009 parmi les employés des travaux publics. Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (36 heures par semaine) et fera en plus 4 heures comme journalier selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-372 : Surveillance à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé

CONSIDÉRANT que deux personnes ont déposé leur Curriculum Vitae pour le poste de surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé à la patinoire :

Monsieur Sylvain Magnan
Madame Kathleen Béland

CONSIDÉRANT que l'horaire du surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé à la patinoire est : le samedi, dimanche la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an de 13 h à 17 h;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage Monsieur Sylvain Magnan comme surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé à la patinoire.
- mandate Louis Paillé, directeur général et Jean-Yves Piché pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-373 : Vacances à Jean-Yves Piché du 19 décembre 2008 au 11 janvier 2009

CONSIDÉRANT que durant sa période de vacances Jean-Yves Piché travaillera de façon sporadique pour effectuer la surveillance de l'eau potable, usée et la voirie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et

résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte que Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, prenne des vacances du 19 décembre 2008 au 11 janvier 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-374 : Adoption du règlement 259-2008 concernant le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 259-2008 concernant le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-375 : Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes en date du 1^{er} décembre 2008 représentant une somme de 38 665.76 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 6 mai 2008, le 6 août 2008, 9 octobre 2008 et le 5 novembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-376: CTA Mékinac/Adhésion 2009

Il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- adopte les prévisions budgétaires 2009 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 144 528\$.
- adhère au service de transport adapté de la CTA Mékinac pour l'exercice financier 2009.
- adopte le montant de la cotisation de 6 055 \$ laquelle sera acquittée en deux versements égaux, le premier en janvier 2009 et le second en juillet 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Plan de vision de la municipalité de Sainte-Thècle

Ce sujet est reporté à une session ultérieure.

Rés. 2008-12-377: Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2009

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heure**

- | | |
|----------------|--------------|
| - 12 janvier | - 2 février |
| - 2 mars | - 6 avril |
| - 4 mai | - 1 juin |
| - 6 juillet | - 10 août |
| - 14 septembre | - 5 octobre |
| - 9 novembre | - 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame France Déry conseillère, s'abstient de parler et de voter sur cette résolution puisse que son fils participe à cet échange linguistique.

Rés. 2008-12-378 : Demande d'aide financière/ D'étudiants de la Polyvalente Paul LeJeune/échange linguistique

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de six étudiants de Sainte-Thècle qui participeront à un échange linguistique avec des étudiants du Nouveau-Brunswick;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 25.00 \$ par étudiants de Sainte-Thècle qui participeront à l'échange linguistique au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un projet de la Polyvalente Paul LeJeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-379: CRSBP/Confirmation des représentants officiels pour 2009

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle confirme la nomination de France Déry, conseillère, à titre de représentante municipale élue et reconduit **Thérèse Lemelin** à titre de responsable pour la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques – Mauricie – Bois-Francs – Lanaudière Inc., et ce pour l'année 2009. Ces deux personnes représenteront la Bibliothèque municipalité de Sainte-Thècle lors de l'assemblée générale annuelle et lors de rencontres organisées de temps à autre à leur intention par le CRSBP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-380 : Engagement de l'aspirant pompier Martin Gavillet

CONSIDÉRANT que Martin Gavillet a complété la période d'essai de quatre mois comme aspirant pompier;

CONSIDÉRANT le certificat médical déposé par ce candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier André Beaudoin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Martin Gavillet comme pompier volontaire, selon les conditions fixées dans la résolution 2002-01-19 adoptée le 14 janvier 2002.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

France Déry donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2009 et les conditions de leur perception.

Rés. 2008-12-381 : Motocross Sainte-Thècle/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Motocross Sainte-Thècle présente depuis 3 ans des courses à caractère provincial dans notre localité et attire environ 5 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT que le promoteur du Motocross Sainte-Thècle a l'opportunité pour l'an prochain de présenter, les 18 et 19 juillet 2009, des courses de niveau national;

CONSIDÉRANT la couverture médiatique pour notre municipalité de ces courses de niveau national : la télédiffusion des courses au Réseau Des Sports, l'enregistrement de l'émission de Salut Boujour de TVA sur le site et la diffusion des courses dans 56 pays à

travers le monde;

CONSIDÉRANT les retombés économiques de cet événement pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la tenue de cet événement engendrera un coût total d'environ 75 000 \$ au promoteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande au conseil municipal une aide financière afin de pourvoir réaliser cette activité à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accordera une aide financière d'un montant maximal de 5 000 \$ en 2009, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, au promoteur pour cette activité et ce conditionnellement à la présentation par le promoteur du Motocross Sainte-Thècle de courses de niveau national.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-382 : Mélanie Durand/demande d'aide financière pour l'ouverture d'un nouveau commerce

CONSIDÉRANT que Mélanie Durand vient d'ouvrir un petit restaurant au 100 de la rue Masson à Sainte-Thècle et nous demande une aide financière pour faire de la promotion ou autre;

CONSIDÉRANT que le conseil, conformément l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales, peut aider financièrement tout commerce ou entreprise de sa localité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la politique suivante :

- Il accordera à tout nouveau commerce ou entreprise une aide financière représentant 50% des dépenses pour la promotion de ce nouveau commerce ou entreprise et ce jusqu'à un montant maximum de 500 \$.
- Le propriétaire de ce commerce ou entreprise devra nous fournir les factures confirmant les dépenses en promotion avant le paiement par la municipalité.
- Chaque demande de paiement concernant cette politique d'aide financière devra être soumise au conseil municipal pour approbation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-383 : PG Govern/Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour 2009

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle renouvelle les contrats d'entretien et soutien des applications avec la compagnie PG Govern pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 au montant de 7 291.74 \$, taxes incluses, pour les logiciels de la gestion financière et 2 624.34 \$, taxes incluses, pour les logiciels de la gestion du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-384 : CPTAQ/compte rendu pour la demande de Paravoile

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a présenté une demande à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit une école de formation en paramoteur, une superficie d'environ 8 361 mètres carrés sur une partie des lots 100A, 100B, 100C, 100D et 100E, du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire démontre que cette demande devrait être rejetée par la Commission;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut demander une rencontre avec la Commission dans un délai de 30 jours pour se faire entendre sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par France Déry, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande une rencontre avec la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec concernant le dossier 358896.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-385 : Haie de cèdres au coin des rues Lacordaire et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité va installer des panneaux identifiant les commerces da rue Lacordaire à l'intersection de cette rue et de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain du côté nord et adjacent au coin des rues Lacordaire et Saint-Jacques nous demande d'installer une clôture ou une haie entre la rue Lacordaire et son terrain pour éviter que les gens passent sur son terrain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle plantera, au printemps 2009, une haie de cèdres le long de la rue Lacordaire entre le trottoir et le terrain lot 86-13 (numéro civique 561 rue Saint-Jacques).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Carole Gauthier/Stationnement dans la rue Saint-Jean

Le conseil ira voir les stationnements de la rue Saint-Jean au printemps 2009 et rendra une réponse à madame Carole Gauthier suite à cette inspection.

Rés. 2008-12-386 : Nomination de chemins

CONSIDÉRANT que plusieurs chemins de la municipalité ne sont pas nommés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme

- le chemin sur le lot 204-P du rang B Nord du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle: Chemin des Colibris

- Modifie la résolution 2008-11-358 comme suit :
 - le chemin sur le lot 18-14 du rang 6 sud-ouest du cadastre du Canton Lejeune se nommera Chemin de la Falaise au lieu de Domaine des Hauteurs

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Annonce dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux

Ce sujet est enlevé.

Rés. 2008-12-387 : Demande de Jean-Guy Cossette/intérêt sur taxes et mutation immobilière

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Guy Cossette a acheté la propriété du 2728, chemin Saint-Pierre Nord le 15 janvier 2007;

CONSIDÉRANT que l'évaluation était en 2007 de 201 600 \$ et le droit sur les mutations immobilières qui a été chargé pour cet immeuble était de 1 987.76\$ et les taxes pour l'année 2007 ont été de 2 574.04 \$;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Guy Cossette a demandé au service d'évaluation de la MRC de Mékinac de réviser son évaluation et ceux-ci n'ont pas pu révisé l'évaluation de sa propriété avant août 2008 à cause du manque d'effectif;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2007, l'évaluation a été révisée à la baisse soit au montant de 65 300 \$ et ce seulement au mois d'août 2008;

CONSIDÉRANT qu'en 2007 et 2008, Monsieur Cossette est venu au bureau municipal à plusieurs reprises pour payer ses taxes et son droit de mutations immobilières de 2007; mais il voulait payer seulement sur le montant révisé lequel nous avons eu en août 2008;

CONSIDÉRANT que des intérêts et pénalités se sont accumulés dans son compte et il

nous demande de les annuler;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle annule les intérêts (289.91 \$) et pénalités (406.04 \$) sur le compte de taxes de Monsieur Jean-Guy Cossette matricule 8289-35-2831.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-388 : MMQ /Assurance de la municipalité

CONSIDÉRANT que l'assureur de la municipalité nous demande des précisions sur certaine couverture de notre police d'assurance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à notre assureur PMA-GDM agissant pour la Mutuelle des Municipalités du Québec de modifier notre police d'assurance pour l'année 2009 comme suit :

- demande l'augmenter la valeur assurée de l'hôtel de ville à 3 000 000. \$
- ne prend pas les protections additionnelles suivantes : tremblement de terre, inondation, umbrella de 1 000 000. \$, umbrella de 2 000 000. \$, assurance de frais de justice et l'avenant C-21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Yvon Richard informe le conseil que lorsque des véhicules sont stationnés, en face du 410 rue Saint-Jacques, la circulation devient dangereuse à cet endroit.

Caroline Poisson dit qu'elle s'est informée à la Sûreté du Québec pour le stationnement face au 410 rue Saint-Jacques.

Marcel Tellier informe le conseil que lorsque des camions sont stationnés face au 204 Masson, la circulation devient très dangereuse.

Pierre-Aimé Trépanier demande le montant de taxes à recevoir du point numéro 12.

Danny Dionne demande que toutes les maisons aient un numéro civique visible sur leur propriété.

Michel Lefebvre discute avec le conseil concernant sa demande pour les téléphones cellulaires et aussi du déneigement de la route 352.

Yvon Goulet demande qui est l'entrepreneur affecté au déneigement des chemins municipaux.

Rés. 2008-12-389 : Stationnement rue Saint-Jacques demande au Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules se stationnent face au 410 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle et nuisent à la circulation sur cette route;

CONSIDÉRANT que cette route est gérée et entretenue par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports d'installer des panneaux d'interdiction de stationner sur la rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle entre les numéros civiques 410 et 440 de cette rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-390 : Adoption de la Politique familiale de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire se doter d'une Politique familiale pour le mieux-être des familles de notre localité ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du document élaborant la Politique familiale de la municipalité lequel identifie les mesures en places pour répondre aux besoins des familles de notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte une Politique familiale pour sa municipalité et annexe à cette résolution une copie du document présentée au conseil municipal à cette séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-391 : Route 352

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a remis à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion de la Route 352 dans les limites de son territoire ainsi que l'entretien de cette route laquelle a une longueur de 6,3 kilomètres ;

CONSIDÉRANT que cette route est une route collectrice reliant notre municipalité à celle de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle n'a pas la capacité financière d'entretenir cette route comme une route du réseau supérieur ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de gens circulent entre nos deux municipalités sur cette route, soit pour aller travailler, pour venir au Centre multi-service du Foyer de Sainte-Thècle ou pour toutes autres activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de reprendre la gestion et l'entretien de la route 352 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle afin d'assurer la sécurité des véhicules circulant sur cette route.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-392 : Plaisir d'hiver

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle organisera une activité récréative dans le cadre de plaisir d'hiver entre le 9 janvier et le 22 février 2009 et accorde un montant de 150 \$ pour les dépenses de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-393 : Plaque identifiant les membres du conseil et employés municipaux

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande de faire l'achat de plaques identifiant les membres du conseil et les employés municipaux pour installer dans la salle où on lieur les séances du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-394 : Levée de la séance

À 9 h, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle lève la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 22 décembre 2008, à 19 heures 45 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame France Déry, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Madame Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Daniel Allard, conseiller

Absent :

Monsieur Tommy Plamondon, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-12-395: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures 45 minutes pour traiter des sujets suivants :

- Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2009.
- Aide financière à la Coopérative de Solidarité de Santé de Sainte-Thècle
- Allocation pour les chaussures de sécurité de la concierge.
- Questions de l'assistance
- Lever de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Jacques Tessier, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Rés. 2008-12-396: Approbation des prévisions budgétaires 2009/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les prévisions budgétaires suivantes de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2008:

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Revenus	77 300	78 359
Dépenses		
Administration	8 285	9 147

Concierge et entretien	16 226	18 862
Énergie, taxes, assurances,	33 144	27 677
Améliorations/modernisation	8 500	96 000
Financement	46 948	46 937
Services à la clientèle	<u>3 452</u>	<u>3 752</u>
Total des dépenses	115 555	202 375
Déficit (surplus)	38 255	124 016
Contributions		
Société Habitation Québec	34 429	111 614
Municipalité	3 826	12 402

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Jacques Tessier, conseiller, se retire de la discussion concernant ce point; car il est administrateur de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

Rés. 2008-12-397: Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a reçu un don de \$ 150 000.00 de la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut accorder une aide financière pour l'exploitation d'un établissement de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de \$ 150 000.00 à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour l'amélioration des soins de santé sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-398: Allocation pour les chaussures de sécurité de la concierge

CONSIDÉRANT que la demande de Madame Louise Dumas concierge de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle de lui verser une allocation pour défrayer le coût de ses chaussures de sécurité;

CONSIDÉRANT que dans la convention collective une allocation pour les chaussures de sécurité est accordée à l'inspecteur municipal et aux préposés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'elle doit porter des chaussures de sécurité pratiquement durant toute l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il

est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une allocation de 3.75 \$ par semaine travaillée durant l'année courante à la concierge de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

Rés. 2008-12-399 : Lever de la séance

À 19 heures et 51 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 22 décembre 2008, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame France Déry, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Madame Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Daniel Allard, conseiller

Absent : Monsieur Tommy Plamondon, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-12-400: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2009 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-401 : Prévisions budgétaires 2009

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2009:

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

RECETTES

	BUDGET 2008	BUDGET 2009
TAXES	1 151 595.00	1 156 305.00
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	458 696.00	468 022.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	206 645.00	196 860.00
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	<u>332 001.00</u>	<u>350 574.00</u>
GRAND TOTAL DES RECETTES	\$ 2 319 297.00	\$ 2 378 273.00

DÉPENSES

	BUDGET 2008	BUDGET 2009
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	362 857.00	391 470.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	266 794.00	264 543.00
TRANSPORT ROUTIER	682 182.00	646 649.00
HYGIÈNE DU MILIEU	350 456.00	355 081.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	7 442.00	15 500.00

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	92 904.00	103 527.00
LOISIRS ET CULTURE	266 205.00	279 703.00
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	102 757.00	106 072.00
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	179 100.00	207 228.00
IMMOBILISATION	58 600.00	8 500.00
SURPLUS AFFECTÉ	<u>50 000.00</u>	<u>13 446.00</u>
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	2 319 297.00	2 378 273.00

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2009

	TAXES 2008	TAXES 2009
Taxe foncière générale	\$ 0.615/100	\$ 0.625/100\$
Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.105/100	\$ 0.095/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.140/100	\$ 0.140/100\$
	-----	-----
Total des taxes	\$ 0.860/100	\$ 0.860/100\$

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$ 55.00 log.	\$ 55.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement no 21-91)	\$ 90.00 log.	\$ 90.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement 207-2003)	\$ 22.00 log	\$ 22.00 log.
Tarif service d'égout (logement/commerce)	\$ 86.00 log.	\$ 86.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$ 95.00	\$ 95.00
Chalet	\$ 95.00	\$ 85.00
Camp forestier		\$ 50.00
Commerce catégorie no.1	\$ 85.00	\$ 90.00
Commerce catégorie no.2	\$120.00	\$ 130.00
Commerce catégorie no.3	\$170.00	\$ 180.00
Récupération (logement et commerce)	\$ 37.00	\$ 37.00
	-----	-----
TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON	\$ 385.00	\$ 390.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-402 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2009-2010-2011

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2009-2010-2011

DESCRIPTION	COÛT
MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURE D'EAU	\$ 460 000.00
AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES	\$ 150 000.00
ACHAT D'UN CAMION CITERNE	\$ 250 000.00
CONSTRUCTION D'UNE BÂTISSE COMMUNAUTAIRE	\$ 225 000.00
RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LA RÉNOVATION DE DIFFÉRENTES RUES (SUBVENTION /TAXES SUR L'ESSENCE)	\$ 1 000 000.00

TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATION	\$ 2 060 000.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-12-403: Diffusion des prévisions budgétaires 2009

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2008 par la poste dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions

Marcel Lefebvre demande pourquoi le service d'enlèvement des ordures a été réduit de 10\$ pour les chalets.

Gisèle Trudel demande quelles sont les dépenses pour le coin Notre-Dame et Saint-Jacques.

Rés. 2008-12-404 : Levée de la séance

À 20 heures et 18 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire